

CONE DE VUE SUR LES ARRIERES DU BOURG

A l'intérieur du cône de visibilité, toute construction nouvelle ou extension de l'existant ne peut excéder la hauteur maximum de 6m.

A l'intérieur du cône de visibilité, l'emploi de matériaux métalliques, ou tout matériau brillant et non fondu dans l'environnement est interdit.